

OBJET : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 132-6 ;

Considérant :

- L'intérêt pour notre collectivité de s'associer aux travaux de réflexion territoriale et d'ingénierie conduits par l'AURBSE
-

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à l'AURBSE et de verser une cotisation de 1 000€
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et tout document y afférent
- De désigner Laurence Renou pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

OBJET : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE)

L'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et de l'Eure (AURBSE) est une association de type Loi 1901 rattachée au réseau de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) rassemblant les 50 agences nationales. L'AURBSE dispose d'une ingénierie au service du territoire.

Ses interventions à leur profit sont plurielles et multi-thématiques :

- Elle construit des observatoires sur les thématiques de l'aménagement/habitat, l'économie et les mobilités.
- Elle accompagne ses membres dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de documents de planification.
- Elle participe aux différentes études et facilite le dialogue interterritorial.